



République et canton de Genève

AVIS

En conformité de l'article 15 de la loi du 13 avril 1984 sur l'administration des communes

**le Conseil municipal de la commune de Genthod
est convoqué pour
le mardi 6 décembre 2022 à 20h30
salle du Conseil municipal (37, rue du Village)**

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du 15 novembre 2022
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Taxe professionnelle communale 2023 (délibération)
5. Proposition d'indemnités allouées en 2023 pour les maires, adjoints et conseillers municipaux (délibération)
6. Approbation du budget de fonctionnement annuel et du taux des centimes additionnels pour 2023 (délibération)
7. Ouverture d'un crédit destiné au versement de la contribution annuelle au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises (délibération)
8. Rapports des commissions
9. Propositions de la Mairie
10. Propositions individuelles et questions
11. Divers
12. Huis clos (naturalisations)

A l'issue de la séance aura lieu le traditionnel bris de la marmite de l'Escalade.

Genthod, le 25 novembre 2022


Marco Realini
Président du Conseil municipal

